

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
13 AOÛT 2024**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 9 juillet 2024
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (2e génération)
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt - État des revenus et des dépenses - Juillet 2024
 - 6.2 Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 juillet 2024
 - 6.3 Transferts budgétaires du mois de juillet 2024
 - 6.4 Reddition de comptes finale - Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
 - 6.5 Dépôt - Rapport final de réalisation - Fonds région et ruralité (Volet 2 - 2021-2025 - Projets municipaux locaux) - Projet du parc de planche à roulettes
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Adoption - Règlement no. 572 décrétant une dépense de 2 583 630 \$ et un emprunt de 2 583 630 \$ pour des travaux de réfection de la Grande-Ligne-du-rang-Double Est et d'un tronçon du rang Double
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Assemblée publique de consultation - Règlement no. 570 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 8.2 Adoption - Règlement no. 570 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 8.3 Adoption - Règlement no. 567 modifiant le Règlement de zonage no. 452 et autorisant les projets intégrés résidentiels et commerciaux
 - 8.4 CPTAQ - Demande d'autorisation concernant la création des lots 6 614 817 et 6 614 818
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - ~~9.1~~ **RETRAIT - Achat d'une laveuse à pression à eau chaude**
 - 9.1 Offre de service - Honoraires professionnels pour la réhabilitation des puits no. 1 et no. 2
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10.1 Démission au sein du comité MADA
 - 10.2 Projet d'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de loisirs
 - 10.3 Dépôt d'une demande d'autorisation à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec – La Balade 2025
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 11.1 Appui à la Municipalité de Saint-Gervais et à la MRC de Bellechasse
- 12 VARIA
 - 12.1 **AJOUT - Dépôt d'une pétition relative à la demande de réduction de vitesse sur la Route 221**

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal, tenue le mardi 13 août 2024 à 20h00 à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Jean-Marie Mercier maire
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1
M. Michel Monette conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Bertrand Boire conseiller poste #4
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Mme Nancy Corriveau, directrice générale & greffière-trésorière

Absence motivée:

2024-08-218 **OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Sur proposition de M. Gérard Dumesnil, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-219 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour avec l'ajout du point « Dépôt d'une pétition relative à la demande de réduction de vitesse sur la Route 221 » dans le Varia et le retrait du point 9.1 « Achat d'une laveuse à pression à eau chaude ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-08-220 **Procès-verbal - Séance ordinaire du 9 juillet 2024**

01. Considérant que chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

02. Considérant que chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-08-221 Adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (2e génération)

01. Considérant qu'en vertu de l'article 8 de la Loi sur la Sécurité incendie, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire;

02. Considérant que les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre;

03. Considérant que les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

04. Considérant qu'en vertu de l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie «Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre;

Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées.»

05. Considérant que le plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a été intégré dans le projet de schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville;

06. Considérant la réception de la version 08 du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie, dans laquelle les tableaux T8.5 et T8.8 ont été modifiés pour retirer le point d'eau et réduire le nombre d'effectifs disponibles pour répondre à l'appel initial dans la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville adopte la version 08 révisée du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville (2e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - État des revenus et des dépenses - Juillet 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-222 Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 juillet 2024

Sur proposition de Mme Josiane Surprenant, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 31 juillet 2024 au montant de 225 703,07\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-223 Transferts budgétaires du mois de juillet 2024

01. Considérant la note de service de Mme Josianne Boyer, directrice des finances, faisant état des transferts budgétaires du mois de juillet 2024 au montant de 16 822\$;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les transferts budgétaires du mois de juillet 2024 d'un montant total de 16 822\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-224 Reddition de comptes finale - Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

01. Considérant que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a pris connaissance des instructions relatives à la reddition de comptes finale dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

02. Considérant la lettre de confirmation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), datée du 21 juin 2021, confirmant l'admissibilité de la Municipalité à une subvention totalisant 118 825\$ dans le cadre du PRABAM;

03. Considérant que le conseil municipal confirme que les travaux visés par la reddition de comptes finale sont réalisés conformément aux spécifications du programme de subvention;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner et de confirmer la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale et réalisés à l'hôtel de ville de la Municipalité, c'est-à-dire :

- Réalisation des travaux de consolidation de la structure du bâtiment de l'hôtel de ville, frais d'ingénierie et de surveillance des travaux (consolidation de solives, réfection du plancher, insonorisation);
- Changement du réservoir à carburant;
- Installation de deux portes d'acier pour le garage municipal;
- Réalisation des travaux électriques : plinthes électriques et éclairage, changement du panneau électrique à 200 ampères;
- Installation d'un revêtement de vinyle au plancher et d'un revêtement mural dans la salle au 2^{ème} étage;
- Installation d'arrêt à glace sur la toiture de l'édifice municipal.

D'attester que les contrats nécessaires à la réalisation des travaux visés bénéficiant de la contribution gouvernementale ont été octroyés dans le respect des lois, règlements et normes en vigueur, incluant le règlement de la gestion contractuelle de la Municipalité;

De transmettre la présente résolution ainsi que l'ensemble des documents exigés dans le cadre du PRABAM au MAMH;

D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt - Rapport final de réalisation - Fonds région et ruralité (Volet 2 - 2021-2025 - Projets municipaux locaux) - Projet du parc de planche à roulettes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2024-08-225 Adoption - Règlement no. 572 décrétant une dépense de 2 583 630 \$ et un emprunt de 2 583 630 \$ pour des travaux de réfection de la Grande-Ligne-du-rang-Double Est et d'un tronçon du rang Double

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 juillet 2024;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

02. Considérant qu'un projet de ce règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 juillet 2024;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no. 572 décrétant une dépense de 2 583 630 \$ et un emprunt de 2 583 630 \$ pour des travaux de réfection de la Grande-Ligne-du-rang-Double Est et d'un tronçon du rang Double.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

Assemblée publique de consultation - Règlement no. 570 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-226 Adoption - Règlement no. 570 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 juillet 2024;

02. Considérant qu'un projet de ce règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 juillet 2024;

03. Considérant qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue la séance tenante à partir de 20h00 et dont l'avis public a été donné le 15 juillet 2024;

04. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter, avec modifications soumises au conseil, le Règlement no. 570 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

De transmettre une copie du règlement adopté ainsi que de la présente résolution à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-227 Adoption - Règlement no. 567 modifiant le Règlement de zonage no. 452 et autorisant les projets intégrés résidentiels et commerciaux

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juin 2024;

02. Considérant que le 1er projet de ce règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juin 2024;

03. Considérant qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue le 9 juillet 2024 à partir de 20h00 et dont l'avis public a été donné le 12 juin 2024;

04. Considérant que le 2e projet de ce règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 juillet 2024;

05. Considérant qu'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été donné le 15 juillet 2024 et qu'aucune demande valide n'a été reçue dans le délai imparti par la loi;

06. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no. 567 modifiant le Règlement de zonage no. 452 et autorisant les projets intégrés résidentiels et commerciaux;

De transmettre une copie du règlement adopté ainsi que de la présente résolution à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-228 CPTAQ - Demande d'autorisation concernant la création des lots 6 614 817 et 6 614 818

01. Considérant que l'appui de la Municipalité est sollicité relativement à la demande d'autorisation à la CPTAQ pour la création des nouveaux lots 6 614 817 et 6 614 818 par M. Steve Grégoire;

02. Considérant que le projet augmente la superficie cultivable;

03. Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la demande d'autorisation relative à la création des lots 6 614 817 et 6 614 818 auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

2024-08-229 Offre de service - Honoraires professionnels pour la réhabilitation des puits no. 1 et no. 2

01. Considérant que la Municipalité souhaite procéder à des travaux visant la réhabilitation des puits no. 1 et no. 2 afin de restaurer leur fonctionnement et augmenter leur rendement;

02. Considérant l'offre de service no. 15615 (révisée), en date du 18 juillet 2024, préparée par la firme LNA Hydrogéologie Environnement, pour les honoraires professionnels dans le cadre de la réhabilitation des puits no. 1 et no. 2;

03. Considérant que l'estimation est d'un total de 27 531,91\$ taxes incluses et que le coût des travaux est autorisé par la programmation de la TECQ 2019-2023;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service no. 15615 de LNA Hydrogéologie Environnement pour les honoraires professionnels dans le cadre de la réhabilitation des puits no. 1 et no. 2 d'un total de 27 531,91\$ taxes incluses;

D'inscrire le présent contrat au SEAO;

De transmettre une copie de la présente résolution ainsi que le bon de commande à LNA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2024-08-230 Démission au sein du comité MADA

01. Considérant la correspondance transmise à la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité le 10 juillet 2024, l'informant de la démission de M. Michel Monette, conseiller municipal, du comité MADA;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De prendre acte de la démission de M. Michel Monette du comité MADA en date du 10 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-231 Projet d'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de loisirs

01. Considérant la réception, le 11 juillet 2024, d'une proposition d'entente de fourniture de services en matière de loisirs, révisée par la municipalité de Napierville;

02. Considérant que ladite proposition révisée répond partiellement aux attentes du conseil municipal qui ont été communiquées à la municipalité de Napierville au mois de juin dernier;

03. Considérant que le comité des loisirs recommande de rédiger une contre-proposition d'entente conforme aux attentes du conseil municipal et de la transmettre à la municipalité de Napierville;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De transmettre la contre-proposition d'entente rédigée selon les recommandations du comité Loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-232 Dépôt d'une demande d'autorisation à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec– La Balade 2025

01. Considérant que dans le cadre de l'événement La Balade 2025, qui aura lieu le 6 septembre 2025, la Municipalité souhaite aménager un labyrinthe dans un champ de maïs et tenir une fête familiale sur le terrain situé à l'intersection de la Montée de L'école et le Rang des Patriotes Nord;

02. Considérant que le propriétaire de l'immeuble est favorable à la tenue de cet événement;

03. Considérant que les lots visés par la demande sont les 4539465, 4539470 et le 4539472, appartenant à Ferme Letellier (SENC) et le 24539461 appartenant à la Municipalité;

04. Considérant qu'une telle autorisation serait sans conséquence pour le territoire et les activités agricoles puisque :

- La tenue de cette activité ne nuirait pas au potentiel agricole des lots visés ni des lots avoisinants;
- Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture seront conservés.

05. Considérant que la tenue de cet événement est une occasion de mettre en valeur le secteur agricole de notre localité et de faire découvrir notre territoire;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser Madame Nancy Corriveau, directrice générale et greffière-trésorière, à déposer, au nom de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, une demande d'autorisation à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec visant à obtenir l'autorisation de tenir cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS

2024-08-233 Appui à la Municipalité de Saint-Gervais et à la MRC de Bellechasse

01. Considérant que la Municipalité de Saint-Gervais dans la MRC de Bellechasse demande l'appui des Municipalités dans le dossier concernant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans plusieurs localités au Québec;

02. Considérant que la disparition de comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans notre MRC des Jardins-de-Napierville, notamment ceux de Saint-Édouard et de Sainte-Clotilde, compromettra l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de notre MRC;

03. Considérant que près de 1 600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation;

04. Considérant que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville souhaite aussi soutenir la résolution numéro 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution numéro C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre Municipalité à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal joigne sa signature à celle des près de 1 600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour, entre autres les résidents de notre MRC;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des Municipalités des Jardins-de-Napierville, à la Municipalité de Saint-Gervais et à la MRC de Bellechasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

Dépôt d'une pétition relative à la demande de réduction de vitesse sur la Route 221.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

2024-08-234 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Martin Van Winden, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JEAN-MARIE MERCIER
MAIRE

NANCY CORRIVEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE &
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

**APPROBATION PAR
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIER MERCIER
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE MARDI 13 AOUT 2024 A 20H00 (ARTICLE 142 DU C.M.)**

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 13 août 2024 à 20h00 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le _____

Jean-Marie Mercier,
Maire